

Communiqué du gouvernement du Mali sur la prévention et la riposte à l'épidémie de coronavirus



Depuis l'apparition des premiers cas du coronavirus (COVID-19) en Chine en Décembre 2019, l'épidémie a maintenant touché 112 pays à travers le monde avec plus de 113 000 cas, dont 4 026 décès. À ce jour, 12 pays sont touchés en Afrique avec 105 cas : Algérie (20), Côte d'Ivoire (1), Sénégal (4), Afrique du Sud (7), Nigéria (2), Togo (1), Cameroun (2), Maroc (2), Tunisie (5), Égypte (59), RDC (1) et Burkina Faso (2).

Ceci s'avère une crise majeure de santé publique avec des conséquences socioéconomiques importantes. L'OMS vient d'annoncer qu'il s'agit d'une pandémie mondiale.

Pour faire face à cette pandémie, le gouvernement du Mali a pris les 10 mesures suivantes :

Concernant les voyageurs :

1. Tous les voyageurs qui se présentent au Mali recevront aux portes d'entrée (aériennes et terrestres), une prise de température systématique, ainsi que les recommandations du gouvernement sur les mesures d'auto-isollement, d'hygiène individuelle et collective, et un numéro vert (36061) pour toutes fins utiles ;
2. Les voyageurs avec symptômes mineurs, qui arrivent avec de la fièvre (température supérieure à 37,5 degrés C) en provenance de pays fortement touchés par le COVID-19 (avec plus de 500 cas), seront soumis à un auto-isollement pendant 14 jours, et recevront un suivi journalier par une équipe médicale ;
3. Les voyageurs avec symptômes majeurs, qui arrivent avec de la fièvre (température supérieure à 37,5 degrés C) et d'autres signes et symptômes respiratoires en provenance de pays fortement touchés par le COVID-19 (avec plus de 500 cas) seront transportés à un site d'isolement pour être testés.

Concernant les mesures individuelles et collectives :

4. Réduire au maximum les grands rassemblements non-nécessaires ;
5. Suspendre la participation des cadres maliens dans les grandes réunions ou fora dans les pays fortement touchés ;
6. Suspendre la tenue des regroupements importants au Mali (conférences, colloques, symposiums, festivals, etc.) jusqu'à nouvel ordre ;
7. Renforcer les mesures d'hygiène individuelle et collective (lavage des mains au savon, utilisation du gel hydroalcoolique devant tous les services publics et les lieux de cultes) ;
8. Éviter de se serrer les mains et de faire des accolades en tous lieux et en toutes circonstances.

Concernant la prise en charge des cas :

9. Les personnes testées positives au COVID-19 seront prises en charge dans les sites retenus par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;
10. Compte tenu de la présence d'un grand nombre de forces étrangères, une coordination étroite est indispensable avec les ambassades, la MINUSMA, l'opération Barkhane, la Mission de Formation de l'Union Européenne, et les Organisations Internationales, pour la prévention et la prise en charge des cas.

Conclusion

Le gouvernement du Mali ne préconise pas la fermeture des frontières avec les pays touchés par le COVID-19. Au contraire, le Mali manifeste sa solidarité avec tous les pays touchés. Il n'y a aucune restriction sur les vols aériens.

11 mars 2020